



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 12 - Centre International de Séjour - Avenant à la convention d'objectifs - Subvention 2017

Centre International de Séjour Avenant à la convention d'objectifs Subvention 2017

Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI

L'association du Centre International de Séjour est locataire d'un ensemble immobilier propriété de la Ville de Besançon au 3 avenue des Montboucons. L'association assure l'hébergement et la restauration des groupes sur ce site. C'est notamment le cas de clubs sportifs, qui pour l'organisation de leurs compétitions, utilisent les services du CIS.

Cette association œuvre particulièrement pour favoriser les activités du domaine de la jeunesse et des sports.

Le Conseil Municipal du 14 décembre 2015 a décidé du renouvellement du cadre contractuel liant la Ville à l'association du CIS. Deux conventions ont ainsi été signées : la première d'occupation temporaire du domaine public et la seconde d'objectifs et de moyens. Ces conventions arrivent à échéance au 31/12/2017.

La convention d'objectifs et de moyens fixe les modalités de soutien de la Ville envers le CIS pour les années 2016 et 2017 au regard des actions développées par l'association au bénéfice du mouvement sportif et associatif bisontin en matière d'accueil en hébergement, de restauration et de location de salles.

Pour les actions entreprises en 2017 par l'association, il est proposé de fixer le montant de l'aide annuelle au CIS à 114 000 €. En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 65.40/6574.0017008 CS 20300. Il sera signé un avenant (ci-joint) à la convention d'objectifs et de moyens précisant ce nouveau montant.

Préfecture du Doubs

Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- décider, au titre de l'année 2017, l'attribution au CIS de la subvention annuelle de 114 000 €,

- autoriser M. l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue pour la période 2016-2017.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 2

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe


Danièle DARD.

Reçu le 23 MAI 2017



Contrôle de légalité